

Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification :

Cfdt: Octobre 2018

Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification : un déploiement à la peine sur Orange France Siège

L'accord ARCO signé le 20/02/2017 avec les syndicats majoritaires visait un déploiement progressif jusqu'à 18 mois après la signature, soit une généralisation à l'ensemble des salarié(e)s à compter de septembre 2018.

Où en sommes-nous sur Orange France Siège ?

La déploiement de l'accord souffre de retard pour l'ensemble des périmètres sociaux, assorti de réponses évasives sur les conditions de mise en place de l'accord. Ces réponses sont celles données par l'entreprise à vos Délégué(e)s du Personnel CFDT lors des réunions mensuelles.

A la Direction Marketing Grand Public (DMGP), le référentiel Métier sur lequel s'appuie l'évaluation des compétences est en place depuis le premier trimestre 2018, le pilote a été effectué et une réunion d'information aux salarié(e)s sur ARCO est prévue début octobre. La mise en place de l'accord ne saurait intervenir, de ce fait, au mieux avant la fin du semestre pour les salarié(e)s.



A la Direction Clients Grand Public (DCGP), la situation est particulièrement inquiétante. Si une réunion thématique ARCO avec les services Ressources Humaines est bien prévue le 18/10/2018 par Béatrice DE LAGREVOL, il est peu probable que le déploiement de l'accord intervienne pendant la période commerciale de fin d'année. Ce qui signifie un report de l'application de l'accord au cours du 1^{er} trimestre 2019 au plus tôt. Plus problématique pour cette direction est le fait qu'aucune information ne parvienne ni aux IRP, ni aux salarié(e)s, concernant notamment la mise en place d'un pilote à partir duquel seront étudiés les ajustements nécessaires.

A la Direction Finance Stratégie et Développement (DFSD), la mise en place d'ARCO suit un rythme lent également. Le référentiel Métier a passé le comité technique, le pilote est en cours pour une phase d'évaluation courant du 4^{ème} trimestre 2018 et le déploiement se fera au cours du 1^{er} trimestre 2019.

un déploiement à la peine sur Orange France Siège

L'accord ARCO signé le 20/02/2017 avec les syndicats majoritaires visait un déploiement progressif jusqu'à 18 mois après la signature, soit une généralisation à l'ensemble des salarié(e)s à compter de septembre 2018.

Documents

[Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification :](#)